



Salarié-e-s en lutte

Le 11 novembre 2015, les services publics et la construction se sont retrouvés ensemble en grève sur le pont du Mont Blanc, avec en commun la lutte des salarié-e-s pour une meilleure redistribution des richesses. Historique.

Edito • Une mobilisation exceptionnelle. Pour la première fois, maçons, grutiers, enseignant-e-s, aide-soignant-e-s, secrétaires, comptables, assistant-e-s sociaux-ales, poli-ciers-ères, se sont retrouvés-e-s en grève à occuper le pont du Mont Blanc durant deux heures. Alors que certain-e-s n'y voient que le hasard du calendrier, ces luttes de la construction et des services publics ont en commun un combat identique : s'opposer au démantèlement des droits

de salarié-e-s et à l'accaparement des richesses par les patrons pour le seul profit.

Alors que les entreprises de la construction réalisent des profits mirobolants et que les carnets de commande sont pleins (d'investissements publics massifs), le patronat refuse obstinément et depuis trois ans d'augmenter les salaires des maçons. Pire encore, à coup de sous-traitance abusive et de recours incontrôlé au travail temporaire, il démantèle

peu à peu les droits acquis de haute lutte par les maçons, maçons qui n'ont toujours pas obtenu une protection adéquate contre les intempéries.

Ces patrons sont les mêmes qui, avec leurs relais politiques au parlement et au gouvernement, organisent méthodiquement l'étranglement des ressources de l'Etat. Ce qu'ils ne redistribuent plus par les salaires, ils ne veulent plus les redistribuer non plus par l'impôt.

Avec pour conséquences la dégradation des conditions de travail dans les services publics et la mise en danger des prestations publiques, et donc des conditions de vie de l'ensemble des travailleuses-euses.

Pour le seul syndicat véritablement interprofessionnel qu'est le SIT, cette union dans la lutte de salarié-e-s du privé et du public valait bien un numéro spécial de SITinfo. ♦

Manuela Cattani

CONSTRUCTION : LES PATRONS GENEVOIS REFUSENT DE NÉGOCIER

Malgré une grève massive sur les chantiers, la section locale de la SSE refuse la négociation avec les syndicats, alimentant les tensions sociales et le risque de nouveaux mouvements de grève. 2

SERVICES PUBLICS ET CONSTRUCTION DÉFILENT ENSEMBLE

Retrouvez le communiqué intersyndical diffusé à la presse le 11 novembre 2015. 3

UNE GRÈVE POUR DURER

La lutte continue dans les services publics et parapublics après trois jours de grève et une mobilisation très largement suivie. 6

RÉFÉRENDUM CONTRE LE « PERSONAL STOP »

Sous les huées des manifestant-e-s rassemblé-e-s sur la Treille, Le Grand Conseil a adopté le projet de loi PLR dit « personal stop ». Le référendum est lancé. 7

NOUVELLE ASSEMBLÉE DE LA CONSTRUCTION

Les maçons se réuniront le 10 décembre pour décider peut-être d'une nouvelle grève. 8



CONSTRUCTION

Sourds face à la colère des maçons, les patrons genevois refusent de négocier

Malgré une grève massive sur les chantiers, la section locale de la SSE refuse la négociation avec les syndicats, alimentant les tensions sociales et le risque de nouveaux mouvements de grève.

Lutte • 3000 ouvriers de la construction, en grève, ont manifesté le 11 novembre dernier sur le Pont du Mont Blanc et les rues de Genève. Objectif: exiger l'ouverture de négociations sérieuses avec le patronat genevois pour obtenir de nouvelles protections de leurs conditions de travail dans la prochaine convention collective. Si certaines de leurs revendications, comme le maintien de leur retraite anticipée à 60 ans sans péjorations de leurs rentes ou l'augmentation de leurs salaires commencent enfin à être discutées au niveau national, d'autres sujets cruciaux doivent être négociés au niveau cantonal. Il s'agit notamment de la création d'un fonds intempéries visant à la protection de leur santé et au maintien de leur ni-

veau de salaire en cas d'interruption du travail, et des solutions indispensables à trouver pour endiguer l'explosion du travail temporaire sur les chantiers, protéger les travailleurs âgés contre les licenciement, mettre fin à la sous-traitance sauvage et lutter efficacement contre le dumping social et salarial.

SUSPENSION DE LA GRÈVE SOUMISE À CONDITIONS

En milieu d'après-midi, les travailleurs de la construction, réunis en Assemblée générale, ont décidé de remettre une résolution à la SSE l'invitant à entamer enfin des négociations sérieuses, faute de quoi ils décideraient de repartir en lutte. Ainsi, lundi 16 novembre, les syndicats genevois, SIT,

SYNA et UNIA ont rencontré la SSE pour connaître sa détermination et sa volonté de trouver un accord équitable permettant de mettre un frein à la détérioration des conditions de travail sur les chantiers et les améliorer. La réponse des patrons genevois a été parfaitement claire et sans appel: refus catégorique de négocier!

LES MASQUES TOMBENT

Jusqu'alors, les employeurs genevois essayaient de paraître moins fermés à la discussion que leur faïtière nationale, montrant ainsi leur attachement à un partenariat social cantonal permettant d'appréhender les problèmes rencontrés sur les chantiers genevois par le biais de négociations et animés d'une volonté commune

de trouver des solutions cantonales. Il y a peu encore, la SSE Genève déclarait bien vouloir négocier avec les syndicats genevois mais en étaient empêchée par un veto de ses instances nationales. Le 16 novembre, les masques sont tombés. Les représentants des entreprises genevoises ont clairement exposé leur position: si leur faïtière leur interdit bel et bien de signer des accords sans que ceux-ci soient d'abord ratifiés par les instances nationales, il n'existe à ce stade aucune interdiction de négocier de tels accords. C'est donc bien une décision propre à la SSE de Genève de refuser la négociation.

ESCALADE DU CONFLIT EN LIGNE DE MIRE

Par leur grève d'avertissement du 11 novembre, les maçons genevois ont manifesté leur ras-le-bol et leur colère et exigé l'ouverture de négociations jusqu'ici refusées par leurs employeurs. Ceux-ci persistant dans leur refus et leur jusqu'au-boutisme, ils les contraignent à durcir leur mouvement. Les syndicats appellent donc tous les travailleurs de la construction à tenir une assemblée générale le jeudi 10 décembre à 7 h 30 sur la place des 22 cantons. A l'occasion de cette assemblée, les travailleurs décideront des mesures de luttes adéquates à prendre pour être enfin entendus. La situation sur les chantiers est grave et il faut que cela change, maintenant! ♦

Thierry Horner

COMMUNIQUÉ DE PRESSE**Services publics et construction défilent ensemble par milliers pour défendre leurs conditions de travail !**

SITinfo publie ci-dessous le communiqué intersyndical diffusé à la presse le 11 novembre 2015.



Ce 11 novembre 2015 est un jour historique pour le mouvement syndical genevois. A l'appel du Cartel de la fonction publique et des secteurs subventionnés et des syndicats, SSP, SIT, UNIA et SYNA, infirmières, assistants sociaux, profs, maçons, grutiers ou encore ferrailleurs, en grève, ont défilé côte à côte par milliers aujourd'hui unis dans un combat commun : lutter contre le démantèlement de leurs conditions de travail et la précarité.

CONSEIL D'ÉTAT ET SSE, OU DES POLITIQUES PATRONALES BRUTES ET IRRESPONSABLES :

Alors qu'au moment où le Conseil d'Etat déclare à qui veut l'entendre que la situation sur le marché du travail est très délicate et qu'il faut trouver des solutions qui apaisent les inquiétudes de la population, il s'attaque de manière inouïe et simultanée à l'emploi, aux salaires, au temps de travail, à la protection contre les licenciements et aux prestations publiques. Le projet du gouvernement d'augmenter de 5 % le temps de travail sans compensation de plusieurs milliers de per-

sonnes est inacceptable pour les intéressées et irresponsable d'un point de vue politique. En relevant à 42h le temps de travail hebdomadaire, en facilitant les licenciements, et en gelant les embauches, il fragilisera également les conditions de travail de milliers de salariés des secteurs privés. C'est un signal inquiétant dont se serviront les employeurs de ces secteurs déjà enclins à utiliser le prétexte du franc fort pour augmenter la durée du travail et abuser de statuts précaires. Les projets du Conseil d'Etat genevois légitiment la position jusqu'au-boutiste de la Société suisses des entrepreneurs (SSE) qui refuse toutes négociations avec les syndicats pour introduire de nouvelles protections en faveur des travailleurs de la construction dans la future convention collective. Au moment où le travail temporaire et la sous-traitance sauvage se développent de manière exponentielle sur les chantiers, au moment où les travailleurs âgés se voient licenciés comme des malpropres, au moment où le droit à leur retraite anticipée est remise en question, il s'agit ni plus ni moins d'une déclaration de guerre.

JETER UN PONT ENTRE LES SERVICES PUBLICS ET LES SECTEURS PRIVÉS

En occupant ensemble le Pont du Mont Blanc ce matin, le personnel de la fonction publique et parapublique et celui de la construction donnent un message fort au Conseil d'Etat et à la SSE : qu'il faut désormais compter sur la solidarité entre les secteurs privés et publics. En dénonçant les attaques patronales sans précédents contre, d'une part, un statut de la fonction publique qui garantit encore des conditions de travail acceptables et des prestations publiques de qualité, et, d'autre part, la convention collective de travail la plus importante de Suisse, ils alertent également l'opinion publique sur les plans réels du gouvernement genevois. Par les mesures contre les services publics, ce dernier ne fait rien d'autre qu'anticiper les effets catastrophiques de la baisse du taux d'imposition des entreprises de 24 à 13,5%. (RIE III). Celle-ci va induire des pertes d'impôts évaluées à plus de 500 millions de francs. Ce cadeau fiscal aux plus riches et aux entreprises serait ainsi payé par les employés des services publics et subventionnés puis par l'ensemble des couches de la population qui verront les prestations de santé, de transports publics, d'aides sociales et d'éducation réduites.

DES LUTTES EXEMPLAIRES À POURSUIVRE

Contre le hold-up patronal sur nos impôts, contre la dégradation massive des conditions de travail et les privatisations rampantes des services publics et subventionnés, pour un renforcement général des conventions collectives de travail et de nouvelles protections des travailleurs et des travailleuses contre le dumping social et salarial, le Cartel de la fonction publique et des secteurs subventionnés, le SSP et les syndicats SIT, SYNA et UNIA, avec le soutien indéfectible de la CGAS, encouragent le personnel de la construction et des services publics et subventionnés, à poursuivre leurs actions et leurs luttes jusqu'à obtenir satisfaction. Il en va de l'intérêt de l'ensemble des salarié-e-s de ce canton. ♦

- Cartel intersyndical du personnel de l'Etat et du secteur subventionné
- Syndicat des services publics
- Syndicat interprofessionnel de travailleuses et travailleurs
- UNIA
- SYNA
- Communauté genevoise d'action syndicale





SERVICES PUBLICS

Une grève pour durer

Après trois jours de grève et une mobilisation très largement suivie, l'Assemblée du personnel a voté un nouveau préavis de grève reconductible pour le 1^{er} décembre.

Mobilisation • C'est un personnel déterminé à se battre qui s'est mis en grève trois jours durant et qui a occupé l'espace public en masse pour refuser le projet gouvernemental de démantèlement des services publics. Une détermination intacte au 3^e jour de grève, et, face à l'intransigeance du Conseil d'Etat, résolue à inscrire la lutte dans la durée. En évitant intelligemment le piège de l'essoufflement, l'Assemblée du 12 novembre a ainsi voté un nouveau préavis de grève reconductible pour le 1^{er} décembre.

MOUVEMENT TRÈS LARGEMENT SUIVI

Dans une salle du Palladium pleine comme un œuf, les 2000 grévistes présent-e-s le mardi ont voté à l'unanimité la reconduction de la grève le lendemain, avant de se rendre sur une Place Neuve noire de monde. Rejoint-e-s par 300 employé-e-s du secteur de la santé et par des milliers d'autres collègues, c'est un cortège de plus de 11 000 personnes qui s'est ensuite ébranlé pour rejoindre la Cour Saint Pierre, pour un pied de nez magistral au Conseil d'Etat qui deux ans plus tôt y avait prononcé son discours d'investiture. Le lendemain, c'est le double de grévistes qui a rejoint les collègues de la construction également en grève sur le pont du Mont Blanc, avant de se rendre sous les fenêtres du Conseil d'Etat. Grève encore reconduite le lendemain pour un 3^e jour, et ce sont encore plus de 8000 personnes qui sont retournées sur

la Treille pour exprimer leur opposition au projet du PLR de renforcement du frein à l'endettement (lire ci-contre).

UNE PREMIÈRE POUR BEAUCOUP

Le raz-le-bol du personnel ne s'exprime pas seulement dans les chiffres extraordinaires de cette mobilisation. Il se lit également dans le fait que de très nombreux-ses salarié-e-s se sont mis en grève pour la première fois et dans des secteurs habituellement peu mobilisés: du parascolaire au Pouvoir judiciaire, dans le secteur social subventionné, dans l'aide à domicile, dans de nombreux services de l'administration, même jusqu'au département présidentiel de M. François Longchamp!

DÉFENDRE LE SERVICE PUBLIC

Car le personnel ne s'y est pas trompé: tous les témoignages durant les Assemblées ou lors de manifestations ont relevé que derrière l'attaque inouïe aux conditions de travail, il y a la menace sur les prestations publiques. Travailler deux heures de plus par semaine pour pallier les diminutions d'effectifs? Comment prétendre que le travail pourra rester de qualité, alors que les moyens font déjà cruellement défaut aujourd'hui? Comment prétendre que les prestations ne seront pas touchées lorsque toutes les économies ont déjà été réalisées et que l'on s'apprête encore à couper dans les budgets?



SANS NÉGOCIATIONS, LA GRÈVE CONTINUE

Le Conseil d'Etat a proposé une rencontre durant la grève, mais sans reconnaître la légitimité du Comité unitaire de lutte des services publics mandaté par l'Assemblée pour conduire le mouvement. Impossible donc de considérer cette proposition comme une véritable ouverture de négociations.

Le 12 décembre, l'Assemblée a donc posé un ultimatum au Conseil d'Etat: une nouvelle Assemblée a été fixée au 25 novembre. Sans l'ouverture de ces négociations avec l'ensemble des représentant-e-s légitimes du personnel avant cette date, cette Assemblée reconduira la grève dès le 1^{er} décembre. Pour la défense des conditions de travail et des prestations du service public. **♦**

Davide De Filippo

UN PETIT PAS

A l'heure où nous bouclons cette édition spéciale de SITinfo, le Conseil d'Etat a accepté de rencontrer le Comité unitaire de lutte des services publics. Cette rencontre aura lieu le 20 novembre. Reste maintenant à voir si le Conseil d'Etat y retirera ses mesures afin de permettre l'ouverture de véritables négociations.

RIE III

Une première victoire

La mise en lumière des conséquences de la 3^e réforme de l'imposition des entreprises est à mettre au crédit de la mobilisation.

Fiscalité • A l'instar du gamin qui clame son innocence malgré sa figure barbouillée de chocolat, l'insistance du Conseil d'Etat à nier le lien entre ses mesures d'économie et la RIE III a tout d'un aveu. C'est le premier acquis de la mobilisation.

Devinette: qu'est-ce qui ressemble à une baisse des recettes d'envi-

ron 6,5% dans 3 ans pour cause de RIE III? Réponse: les mesures du Conseil d'Etat de baisse des dépenses de 5% d'ici 3 ans. « Il n'y a aucun rapport », insiste le Conseil d'Etat. Réponse d'autant plus curieuse qu'à le prendre au mot, on se demande pourquoi il n'annonce alors aucune mesure face à la perte annoncée de

plus d'un demi-milliard par an de recettes fiscales. Il s'est contenté, jusqu'à présent, de compter sur l'apport espéré de la Confédération et les maigres compensations annoncées par les entreprises. Tout gouvernement responsable, devant pareil choc des rentrées fiscales, se démènerait pour trouver des ressources nouvelles. Mais la majorité de droite ne l'entend pas de cette oreille. Elle défend un régime de moins d'Etat, de moins de prestations sociales, où les riches et les entreprises contribuent le moins possible, et gardent une part toujours plus importante des bénéfices pour les actionnaires et les dirigeants. Finie, la redistribution.

Comme il est peu avouable de dire à l'électeur-trice que c'est lui-elle qui

devra payer l'addition des cadeaux fiscaux aux entreprises par des baisses de prestations, autant trouver un bouc émissaire. La fonction publique est toute désignée pour ce rôle. Le Conseil d'Etat lâche donc son personnel.

La RIE III, 3^e réforme de l'imposition des entreprises, vise à supprimer les privilèges fiscaux des entreprises étrangères, et à mettre en place un taux unique. Le Conseil d'Etat n'a pas d'autre stratégie que la baisse du taux d'imposition à un niveau de dumping à l'échelle européenne et mondiale, causant des pertes de 500 à 700 mios par an pour Genève. Il pensait passer inaperçu, c'est raté. **♦**

Davide De Filippo

« PERSONAL STOP »

Un référendum contre la bêtise (idéologique et destructrice de la droite)

Sous les huées des manifestant-e-s rassemblé-e-s sur la Treille, Le Grand Conseil a adopté le projet de loi PLR dit « personal stop ». Le référendum est lancé.



Référendum • C'est une autre bataille qui s'ouvre parallèlement au mouvement de grève dans les services publics et parapublics. C'est au cri de « référendum, référendum ! » que les manifestant-e-s ont accueilli les député-e-s de droite après l'adoption par ces derniers-ères du projet de loi PLR « pour le renforcement du frein à l'endettement », plus connu sous le nom de « personal stop ». Aveuglée par son idéologie anti-Etat et par son aversion pour les mouvements sociaux, cette droite bête et méchante a commis

la provocation de trop et une erreur stratégique. Car cette loi est si dévastatrice pour les services publics qu'elle va booster la mobilisation de ces derniers, et le peuple aura enfin l'opportunité de dire non à la politique de démantèlement des prestations publiques menée par cette droite.

MÉCANISME DÉVASTATEUR

La loi prévoit le gel des charges de l'Etat, hors mécanismes salariaux qui ne sont de toutes façons plus appliqués, tant que la dette n'est

pas ramenée à l'équivalent d'un exercice budgétaire, soit 8 milliards actuellement. Tant que cet objectif n'est pas atteint toute augmentation de charge doit être compensée par une réduction équivalente ailleurs. En clair, toute création de nouveaux postes se traduira par la suppression d'autres postes de travail. Or, des postes devront être créés ces prochaines années ne serait-ce que pour des raisons démographiques : avec la croissance de la population et son vieillissement, il faudra plus

d'enseignant-e-s, plus d'EMS, plus de personnel dans l'aide et les soins à domicile. Alors où va-t-on couper ? A l'hôpital ? Non, car l'hôpital devra également accueillir plus de patient-e-s. C'est d'ailleurs pour cela que la Maternité s'agrandit, qu'un nouveau bâtiment de lits est en cours de construction. Alors où ? Dans l'administration ? Non, car une population qui augmente c'est aussi plus de déclarations fiscales à saisir, plus d'autorisations à délivrer, plus d'aménagements à planifier, etc. Dans le social ? Non, car il y a plus d'enfants à protéger, plus d'adultes à soutenir, plus de précarité à combattre. Dans les transports ? Dans la sécurité ? Dans la justice ? Pas possible non plus, à moins que l'on ne souhaite une justice lente et inopérante. Mais il faudra couper, à l'Etat ou dans les subventions, et sans tenir compte des besoins de la population, car c'est bien ce qu'impose cette loi.

CHARRETTES DE LICENCIEMENTS

Même dans l'hypothèse également dévastatrice pour les prestations publiques et les conditions de travail d'un gel de création de tout nouveau poste, des suppressions de poste devront être effectuées. Car nombre de charges de l'Etat sont contraintes ou mécaniques. A titre d'exemple, les prestations sociales inscrites dans les lois doivent être versées et sont en constante augmentation vu la précarisation croissante d'une part grandissante de la population (chômage de longue durée, bas salaires, travail temporaire). Ces suppressions de postes se traduiront inévitablement par des milliers de licenciements sur des décennies, car ce n'est pas par le simple non remplacement des départs « naturels » que l'on ramènera la dette de 13 à 8 milliards.

A VOS STYLOS

Nul doute que la réponse sera à la hauteur de la provocation. Mais pour y arriver, chacun-e devra prendre son stylo, signer et faire signer le référendum à tous-tes ses collègues, sa famille, ses voisin-e-s, ses ami-e-s, et aller à la rencontre de la population, pour renvoyer cette loi à son expéditeur par le double de signatures nécessaires, et claquer ensuite cette droite par un NON massif dans les urnes. ♦

Davide De Filippo

Téléchargez la feuille de référendum sur www.sit-syndicat.ch, et retournez-la au SIT au plus tard le 20 décembre 2015



syndicat

interprofessionnel de travailleuses et travailleurs

HORAIRES

9 h à 12 h et 14 h à 17 h 30,
sauf le vendredi et vacances
scolaires (jusqu'à 17 h)
Les renseignements sur les
problèmes de travail ou
de chômage ne sont pas donnés
par téléphone.
Il faut pour cela passer
aux permanences.

PERMANENCES DU SIT

Bâtiment, parcs et jardins
mardi et jeudi de 15 h à 18 h au rez-
de-chaussée

Tertiaire-privé

(Nettoyage, entretien, régies, agri-
culture, hôtellerie, restauration,
économie domestique, industrie
alimentaire, esthétique, coif-
fure, services, garages, sécurité,
horlogerie, industrie, commerce,
médias, transports, finance, etc.)
mardi et jeudi de 14 h à 18 h au 1^{er}
étage

Santé, social, secteurs public et subventionné

mardi de 10 h 30 à 13 h 30
mercredi de 15 h à 18 h au 2^e étage

Travailleuses-euses sans statut légal (sans-papiers)

lundi de 14 h à 17 h, jeudi de 9 h 30 à
12 h au 2^e étage

Service des impôts

déclaration : sur rendez-vous pour
les membres uniquement, +41 (0) 22
818 03 00

CAISSE DE CHÔMAGE DU SIT

guichet : lundi, mardi, mercredi
et vendredi de 14 h à 17 h au 3^e étage
+41 (0) 22 818 03 33
tous les matins, de 9 h à 12 h

CONTACTEZ NOUS

16, rue des Chaudronniers
case postale 3287, 1211 Genève 3
tél. : +41 (0) 22 818 03 00
fax : +41 (0) 22 818 03 99
courriel : sit@sit-syndicat.ch
web : www.sit-syndicat.ch



Le Syndicat.

La SSE de Genève refuse de négocier ! Nos conditions de travail sont en danger !

Lors de la grève du 11 novembre, les maçons ont exigé l'ouverture de négociations immédiates avec la SSE de Genève pour obtenir des nouvelles protections indispensables dans la CCT. Ils ont décidé de reprendre la grève en cas de refus de la SSE !

Le lundi 16 novembre, la SSE de Genève a répondu qu'elle refusait catégoriquement de négocier démontrant ainsi qu'elle n'entendait pas améliorer nos conditions de travail et stopper la précarité sur les chantiers.

Les maçons en grève ont décidé de se revoir le jeudi 10 décembre pour voter plusieurs jours de grève.

Les syndicats vous invitent donc à participer massivement à une

Assemblée générale des maçons

JEUDI 10 DÉCEMBRE À 7 H 30
Sur la place des 22 Cantons (côté rue Necker)

**Si nous voulons gagner,
c'est le moment de bouger !
Il en va de notre avenir à tous !**

POUR TOUT RENSEIGNEMENT

Sit 022 818 03 00
Syna 022 304 86 00
Unia 0848 949 120

JAB
CH-1211 Genève 3
P.P. / Journal

SIT INFO
CP 3287

1211 GENÈVE 3

Edition : syndicat SIT
Rédaction : Davide De Filippo
Photographie : Eric Roset, Laurence Favre
Mise en page : Schönborn Hernandez.
Police de caractère Adelle et Adelle Sans
par TypeTogether

Collaboration régulière

Martine Bagnoud, Valérie Buchs, Manuela Cattani,
Équipe Chômage, Davide De Filippo, Mirella Falco,
Jean-Luc Ferrière, Jésus Gomez, Thierry Horner,
Emmanuelle Joz-Roland, Jorge Klappenbach, Selim
Neffah, présidence du SIT, Sylvain Tarrit, Georges
Tissot, Françoise Weber, Tania Zinoviev.

Impression

Ediprim SA, Bienne
Tirage : 11500 exemplaires
Paraît 8 fois par an
Bulletin adressé aux membres du syndicat SIT

Reproduction d'articles autorisée
et souhaitée, mais seulement
avec mention complète de la source.

SITinfo accepte volontiers les contributions
des membres, pour autant qu'elles portent
sur l'activité syndicale au sens large et soient
conformes aux principes généraux du SIT.



MIXTE
Papier issu de
sources responsables
FSC® C003528